

Pour qui ?

Pour tout jeune de 16 à 21 ans, habitant le quartier de Bellevue, Breil-Malville, Dervallières et Clos Toreau, St-Jacques, Pirmil, Halvêque, Port Boyer, Ranzay, Perray-Haluchère, Bottière-Pin Sec.

Quand ?

Tout au long de l'année, en période scolaire et pendant les vacances
Principalement les mercredis ou les samedis et de temps en temps en soirée durant la semaine

Le planning des missions est construit au fur et à mesure, il est donc nécessaire de régulièrement prendre des nouvelles pour pouvoir être retenu sur les missions et donc travailler.

Comment ?

Il est nécessaire de s'inscrire durant les temps d'inscription sur les quartiers ou en contactant la coordination pour un rendez-vous.

Il faut apporter impérativement :

- ☞ Une photocopie de sa carte d'identité, passeport ou carte de séjour
- ☞ Une photocopie de sa carte vitale ou attestation de sécurité sociale
- ☞ Un RIB
- ☞ Son carnet de santé

Pour les mineurs, les parents (ou 1 des parents) devront être présents afin de signer l'autorisation parentale.

Combien de temps ça dure ?

Une mission dure 3 h et comprend 2h30 de travail rémunérées et 1/2h de pause citoyenne. Celle-ci permet par exemple de rencontrer des professionnels, des associations, d'être informés sur des thématiques qui vous intéressent, de mieux comprendre son bulletin de salaire et le droit du travail ou encore de discuter autour d'un sujet d'actualité...

Ce qu'on y gagne ?

Un salaire selon la convention collective de l'animation versé en fin de mois (9,24€ brut/ h au 1^{er} janvier 2011) ;

Des expériences professionnelles très diverses à valoriser dans son CV ;

Des rencontres avec d'autres jeunes ;

Une découverte de métiers mais aussi d'associations, d'institutions et de la ville de façon plus générale.